

# NON TITULAIRES

**COMBATTRE AUJOURD'HUI LA PRÉCARITÉ EST UN DEVOIR  
POUR LUTTER CONTRE LA DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC.**

**Le SNES-FSU a besoin de vous pour lutter contre cette régression  
en marche et défendre vos droits !**



## LUTTONS COLLECTIVEMENT AU QUOTIDIEN

Avec plus de 4500 contractuel-les, les embauches de nouveaux collègues par le Rectorat de Créteil ne cessent de battre des records !

Il faut rappeler que sans les non-titulaires, c'est l'ensemble des établissements de l'académie (collèges, lycées et lycées professionnels) qui ne pourrait pas fonctionner, et des élèves qui ne bénéficieraient pas des enseignements auxquels ils/elles ont droit.

Aujourd'hui, les résultats aux concours, les postes perdus et notamment les derniers résultats aux concours SAUVADET 2018 ne font que renforcer nos inquiétudes et nos revendications. Au niveau national 677 collègues seront stagiaires à la rentrée au lieu des 1066 prévu-e-s. Les conditions restrictives d'accès à ce concours et les résultats sont inquiétants. Notre académie est loin des prévisions d'il y a plus de cinq ans. Cela se traduira inévitablement par un recours accru aux contractuel-le-s.

Les quelques avancées obtenues sont insuffisantes. Pour nous, les difficultés quotidiennes rencontrées dans l'exercice des missions doivent cesser. Rappelons aussi que le Rectorat embauche également de nombreux agents précaires dans ses propres services pour faire face aux besoins. Ces personnels, non suffisamment formés, rencontrent donc des difficultés pour répondre rapidement aux sollicitations des collègues.

Cette organisation est inacceptable ! Il existe pourtant des solutions pour faciliter la vie des services et des enseignant-e-s sur le terrain ! **Par exemple, le contrat d'un an à temps plein pour tous.**

**Le SNES-FSU revendique la titularisation rapide de toutes et tous  
et l'arrêt de tout nouveau recrutement de précaires !  
Des contrats annuels, et à temps plein, pour toutes et tous.**

- Les collègues en CDI, ainsi que tous les collègues en CDD dans leur 3<sup>e</sup> année d'embauche, doivent pouvoir devenir stagiaires avec une formation selon les mêmes critères que les stagiaires des concours externes.
- Une formation pour tou-te-s avec un-e tuteur/trice pour aider à la prise de poste des nouvelles et nouveaux aux recruté-e-s
- Un élargissement de l'accès au congé de formation rémunéré pour préparer les concours internes.
- Une véritable commission paritaire (CCP) d'affectation avec des règles claires et une CCP pour traiter les non renouvellements de contrats des collègues en (CDD) et les avis défavorables.

## STAGE

**mardi 3 juillet 2018**

**09h30 - 17h00**

au S3 de Créteil à Arcueil

Inscription auprès de : [non\\_titulaires@creteil.snes.edu](mailto:non_titulaires@creteil.snes.edu)

*Votre demande d'autorisation doit être faite au plus tard  
1 mois avant la date du stage, soit le 1<sup>er</sup> juin  
(le 3 étant un dimanche)*

**Ordre du jour**

- le point sur les avis défavorables ;
- les conditions de réemploi ;
- l'avenir du concours réservé et la titularisation de toutes et tous.